

COMPTE RENDU du Conseil municipal du 22 Juin 2021

- Signature de la convention avec l'Association Jeunesse et reconstruction : Madame le Maire rappelle à l'assemblée la décision d'accueillir une nouvelle fois un chantier de jeunes bénévoles de l'Association Jeunesse et Reconstruction du 16 août au 04 septembre 2021 dont le projet d'intérêt collectif est : valorisation et aménagement des abords du château de Saint-Floret contribuant à la valorisation du patrimoine local, à la promotion de la culture. Madame le Maire donne lecture de la convention, et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention de chantier de jeunes bénévoles et à procéder au règlement de la facture qui s'élève à 1 500 € (mille cinq cents euros).

- Signature de la convention avec le Commandement des forces spéciales Terre (COM SFT) : Madame le Maire rappelle à l'assemblée la décision d'accueillir du 12 au 20 octobre 2021 le Commandement des forces spéciales Terre (COM SFT) sur le territoire de la commune pour la réalisation de manœuvre dans le cadre d'entraînements des missions. La Commune de Saint-Floret, dans le cadre de l'exercice GORGONES 2021, met à la disposition du Commandement des forces spéciales Terre (COM FST) la salle polyvalente, la salle d'exposition, les jardins de Noyol et la place de la Treille. Cette mise à disposition est consentie à titre payant pour un montant de 500 €. Madame le Maire donne lecture de la convention, et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Commandement des forces spéciales Terre (COM SFT).

- Rachat par la commune de COURGOUL du ravitaillement non distribué lors de l'API Rando du 06/06/2021 : Madame le Maire informe l'assemblée que, suite à l'API Rando du 06 juin 2021, tous les sachets de ravitaillement prévus (chacun composé d'une gourde de compote et d'une madeleine individuelle) n'ont pas été distribués. La commune de Courgoul, se propose de racheter les 500 sachets de ravitaillement restants pour un montant de 270 € correspondant aux prix d'achat TTC des 500 gourdes et 500 madeleines individuelles, pour l'API Rando du 11 juillet 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de la Commune de Courgoul et charge Madame le Maire d'adresser la facture correspondante.

Divers :

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'établir des conventions d'occupation du domaine public avec la brasserie Couze Pavin pour la terrasse et le boulanger de Chidrac pour la machine à pain.

- Madame le Maire informe les conseillers de l'offre de prix faite par Mme Renimel soit 6000 € pour ses terrains situés à Noyol, alors que l'Epf-Smaf, en charge de l'acquisition de ces terrains pour le compte de la commune, lui avait fait une proposition de 3 815 € (1 € le m²). Le conseil municipal décide de proposer à Mme Renimel la somme de 5000 € soit 1,70 € le m². Un courrier lui sera donc adressé pour lui proposer cette offre de prix.

- Madame le Maire indique à l'assemblée que suite à l'appel d'une étude notarial, les terrains cadastrés AB 208 et AB 209 situés à Noyol appartenant à M. Manceaux sont à vendre. Or ces terrains sont situés dans la ZAD de Noyol. La commune fera valoir son droit de préemption sur ces parcelles.

- L'Agglo Pays d'Issoire possède deux parcelles à Noyol. Intéressée par ces parcelles, la Municipalité a demandé à l'Agglo Pays d'Issoire le prix d'achat de ces deux parcelles. L'agglo Pays d'Issoire a sollicité le service des domaines, le prix proposé étant de 2,59 € le m², les élus renoncent à l'achat de ces parcelles. Il sera demandé à l'Agglo Pays d'Issoire de les nettoyer.

- Madame le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par Mme Elena Lesbre : cette dernière propose à la municipalité d'acquérir son bâtiment Espace Lesbre. Les conseillers municipaux demandent à visiter ce bâtiment avant de prendre une décision.

- Madame le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par Mme Edith Bachelet dans lequel cette dernière demande de refaire un mur écroulé depuis plusieurs années, ainsi qu'un escalier conduisant à son jardin. Le Maire et les 2 adjoints se sont rendus sur place pour voir le mur : lors de cette visite, ils ont échangé avec M. Joseph, époux de Mme Edith Bachelet, et en concertation

avec lui, il a été convenu que les employés communaux nettoieraient le dessus du mur et lui le bas pour voir exactement l'état du mur. Une fois, ce nettoyage réalisé les adjoints en charge des travaux se rendront sur place pour arrêter les travaux à réaliser.

- Madame le Maire informe l'assemblée que mercredi 23 juin, un rendez-vous a été pris avec Madame Cros, architecte des Bâtiments de France, pour voir avec elle différents travaux réalisés sans autorisation. Ce même jour, une réunion de travail se tiendra avec Mme Cros, Madame Désiré, architecte du CAUE, les techniciens de la division routière départemental du Puy-de-Dôme pour sécuriser la traverse. M. Foury Patrick et M. Courchinoux Jérôme seront également présents.

- M. Joël Péron fait le compte-rendu de ses recherches pour la salle des fêtes. Nous attendons la réponse au courrier qu'il a adressé au service des impôts.

- Madame le Maire informe que suite aux différents courriers avec la paroisse Sainte Marie des Lacs et des Couzes concernant l'utilisation de l'Eglise du bourg pour le concert devant avoir lieu en juillet, aucune convention ne sera signée.

- Madame le Maire informe l'assemblée que Mme Paquita Coulon, gérante de l'agence postale communale, a confirmé qu'elle partait en retraite le 30 juin 2021, elle doit un courrier à la mairie. Mme Eliane Dubec dans le cadre de sa période préparatoire au reclassement a suivi à l'agence postale communale plusieurs demi-journées de formation avec Mme Paquita Coulon ainsi qu'à l'agence postale de Neschers.

- Recensement de la population 2022 : suite au report de l'enquête de recensement de la population 2021 en 2022 pour lequel Morgane Rogue avait été nommé coordonnateur communal, il est nécessaire de nommer pour 2022 le coordonnateur communal. Un mail a été adressé à Morgane Rogue (absente ce jour) pour lui demander si elle souhaitait rester coordonnateur communal. Nous sommes dans l'attente de sa réponse.

- Mme le Maire informe les conseillers que M. Servouse, chargé de réaliser les travaux de réfection des toitures mairie-école est injoignable, malgré plusieurs messages laissés par téléphone. Un courrier recommandé va donc lui être adressé.

- Cérémonie du 30 juin : organisation de la cérémonie qui aura lieu à 18h00.

- Organisation du séjour de l'association Jeunesse et Reconstructions : les jeunes bénévoles devant arriver le 15 août